FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2019

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2019

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, ainsi qu'aux montants de l'actif et de l'actif net aux 30 juin 2019 et 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hardy, Normand & Associés S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 24 octobre 2019

[1] Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique no A134872

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Activités - bénéfice et de financement	**680 812 $**	691 921 $
Apports d'instruments de musique	**94 113**	38 800
Placements (note 11)	**91 644**	89 569
	866 569	820 290
CHARGES		
Attributions (note 12)	**402 702**	297 988
Salaires et charges sociales	**206 863**	130 547
Activités de financement	**95 323**	140 797
Activités - bénéfice	**49 856**	52 290
Frais de bureau	**17 443**	9 484
Frais de gestion de placements	**14 992**	13 207
Honoraires professionnels	**14 392**	19 035
Frais bancaires et de paie	**6 123**	5 092
Amortissement de l'actif incorporel	**4 368**	4 368
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 047**	1 964
Communications et relations publiques	-	2 412
	813 109	677 184
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**53 460 $**	143 106 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

	Affectation d'origine interne (note 9)	Dotation (note 10)	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	**1 158 219 $**	**45 000 $**	**484 550 $**	**1 687 769 $**	1 544 663 $
Excédent des produits sur les charges	-	-	**53 460**	**53 460**	143 106
Affectation d'origine interne (note 9)	**(11 383)**	-	**11 383**	-	-
SOLDE À LA FIN	**1 146 836 $**	**45 000 $**	**549 393 $**	**1 741 229 $**	1 687 769 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 30 JUIN 2019

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	**239 383 $**	215 768 $
Débiteurs (note 3)	**45 998**	12 251
Frais payés d'avance	**5 869**	6 925
	291 250	234 944
PLACEMENTS (note 4)	**2 129 210**	1 859 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	**14 874**	12 731
ACTIF INCORPOREL (note 6)	**11 649**	16 017
	2 446 983 $	2 123 570 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 30 JUIN 2019

	2019	2018
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	**35 111 $**	27 192 $
Apports reportés (note 8)	**670 643**	408 609
	705 754	435 801
ACTIF NET		
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	**1 146 836**	1 158 219
DOTATION (note 10)	**45 000**	45 000
NON AFFECTÉ	**549 393**	484 550
	1 741 229	1 687 769
	2 446 983 $	2 123 570 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**53 460 $**	143 106 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	**(11 220)**	(65 196)
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 047**	1 964
Amortissement de l'actif incorporel	**4 368**	4 368
	47 655	84 242
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	**237 262**	111 756
	284 917	195 998
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(494 547)**	(1 739 297)
Produit de cession de placements	**236 435**	1 701 332
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(3 190)**	(752)
	(261 302)	(38 717)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**23 615**	157 281
TRÉSORERIE AU DÉBUT	**215 768**	58 487
TRÉSORERIE À LA FIN	**239 383 $**	215 768 $

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sont principalement constitués de dons et de fonds amassés lors d'activités - bénéfice et de financement. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont d'abord comptabilisés à titre d'apports reportés et sont ensuite constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges auxquelles ils étaient destinés sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les apports en immobilisations corporelles sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes et les distributions sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions. Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a présenté les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les distributions, distinctement de la variation de la juste valeur des placements.

Conversion de devises

Les éléments d'actif monétaires sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au cours du change moyen de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas d'opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur;

- les instruments financiers que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin lors de leur comptabilisation initiale, c'est-à-dire les obligations et les fonds d'obligations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est établie à partir des cours acheteurs. Celle des placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur est établie à partir des rapports obtenus du courtier qui agit pour le compte de l'organisme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le moment prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

L'œuvre d'art n'est pas amortie.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

3. Débiteurs

	2019	2018
Dons à recevoir	41 361 $	3 342 $
Taxes à la consommation à recevoir	4 637	8 909
	45 998 $	12 251 $

4. Placements, à la juste valeur

	2019	2018
Obligations gouvernementales, municipales et de sociétés canadiennes, et fonds d'obligations, à divers taux et échéances	892 804 $	785 294 $
Actions et fonds d'actions américaines et internationales, et autres placements cotés en Bourse	685 416	693 101
Actions et fonds d'actions canadiennes cotés en Bourse	550 990	381 483
	2 129 210 $	1 859 878 $

5. Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Œuvre d'art	12 000 $	- $	12 000 $	12 000 $
Équipement informatique	13 631	11 294	2 337	731
Mobilier de bureau	784	247	537	-
	26 415 $	11 541 $	14 874 $	12 731 $

6. Actif incorporel

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	21 841 $	10 192 $	11 649 $	16 017 $

7. Créditeurs

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	23 652 $	21 628 $
Salaires et vacances à payer	11 066	5 382
Sommes à remettre à l'État	393	182
	35 111 $	27 192 $

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des dons et des fonds amassés lors d'activités - bénéfice et de financement destinés à être remis en bourses et soutien à des projets pour des établissements en particulier du Conservatoire. Certains sont aussi affectés à des types de bourses ou de projets en particulier et non à des établissements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2019	2018
Solde au début	408 609 $	308 076 $
Apports reportés durant l'exercice	598 833	308 153
Montant constaté à titre de produits d'activités - bénéfice et de financement de l'exercice	(336 799)	(207 620)
Solde à la fin	670 643 $	408 609 $

9. Affectation d'origine interne

L'organisme a décidé d'affecter une partie de son actif net à des établissements en particulier du Conservatoire. Une partie de l'actif net est également affectée à la pérennité de l'organisme. Les variations survenues dans le solde de l'affectation d'origine interne pour l'exercice sont les suivantes :

	Affecté aux établissements	Pérennité	Total
Solde au début	**358 219 $**	**800 000 $**	**1 158 219 $**
Utilisations de l'exercice	**(11 383)**	**-**	**(11 383)**
Solde à la fin	**346 836 $**	**800 000 $**	**1 146 836 $**

10. Dotation

La dotation est composée d'un don total de 45 000 $ versé dans le but de remettre des bourses annuelles à des étudiants en piano inscrits dans un des établissements du Conservatoire. Les bourses sont versées à même les produits de placements générés annuellement par le montant du don.

11. Produits de placements

	2019	2018
Dividendes et distributions	**78 734 $**	14 440 $
Intérêts	**1 690**	16 269
Variation de la juste valeur des placements	**11 220**	65 196
Perte de change	**-**	(6 336)
	91 644 $	89 569 $

12. Attributions

	2019	2018
Bourses	**161 192 $**	139 643 $
Soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire	**141 800**	117 400
Instruments de musique	**94 113**	38 800
Fonds d'urgence pour l'excellence	**5 597**	2 145
	402 702 $	297 988 $

13. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2019	2018
Débiteurs	**(33 747) $**	20 244 $
Frais payés d'avance	**1 056**	(6 925)
Créditeurs	**7 919**	(2 096)
Apports reportés	**262 034**	100 533
	237 262 $	111 756 $

14. Opérations entre apparentés

L'organisme et le Conservatoire coordonnent leurs actions en ce qui a trait à l'octroi des bourses et au soutien aux activités pédagogiques. Trois représentants du Conservatoire siègent à titre de membre d'office sur le conseil d'administration de l'organisme.

Le Conservatoire offre à titre gratuit à l'organisme l'utilisation de ses locaux et ce, depuis plusieurs années.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15. Instruments financiers

Catégories

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est exposé à ces trois risques.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme détient des actifs en devises étrangères et par conséquent, ces derniers sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2019, le solde de la trésorerie de 172 $ (226 $ en 2018) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements en obligations à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements cotés en Bourse.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.